

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**Séance publique du 26 octobre 2012**

Annnonce publique et convocation des conseillers: 19 octobre 2012

Présents: MM. Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Jeannot Jeanpaul et Richard Sturm, échevins ; Eric Sassel, Jos Thill, Frank Pirrotte, Danielle Schmit, Joseph Hames, René Robinet, Fred Reuter, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Marc Hansen, Léon Lentz et Lucien Fusulier, conseillers ; Alain Schwarz, secrétaire.

Excusé: M. Yves Cruchten, conseiller.

---

### 5) Redevances relatives à la confection d'un raccordement à la conduite d'eau, article budgétaire 1/630/169100/1.

---

#### Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la circulaire n° 2821 du 14 octobre 2009 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région concernant la tarification de l'eau et des dispositions découlant de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu la loi du 24 mai 2011 portant fusion des communes de Bascharage et de Clemency ;

Considérant que l'article 5 de la loi précitée stipule que « les règlements communaux qui existent dans les communes au jour de la fusion sont maintenus en vigueur pour le territoire pour lequel ils ont été édictés jusqu'à leur remplacement par des règlements communs » ;

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les redevances de raccordement à la conduite d'eau;

Considérant qu'il a y lieu de différencier le montant de la redevance en fonction du diamètre de passage du compteur d'eau;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'échelonner les redevances pour le raccordement à la conduite d'eau comme suit :

▪ Compteur ¾ " (20 mm) :	750.-€
▪ Compteur 1 " (25 mm) :	1.000.-€
▪ Compteur 1,5 " (40 mm) :	1.500.-€
▪ Compteur 2 " (50 mm) :	2.000.-€
▪ Compteur 80 mm :	3.500.-€
▪ Compteur 100 mm :	4.500.-€
▪ Compteur 150 mm :	5.500.-€



- Les redevances ci-dessus comprennent :
  - a) Le tuyau de raccordement d'une longueur de 10 mètres à partir du bord de la voirie publique
  - b) La vanne de raccordement sur la conduite principale
  - c) Le gabarit de fixation pour le compteur
  - d) Le compteur
  - e) Deux vannes (dont une avec clapet anti-retour) ;

Vu encore la proposition du collège des bourgmestre et échevins de facturer la distance supplémentaire compris entre les dix mètres à partir du domaine public, compris dans la redevance de base, et l'immeuble à raccorder comme suit :

▪ Compteur ¾" (20 mm) :	7,5.-€/m
▪ Compteur 1" (25 mm) :	10.-€/m
▪ Compteur 1,5" (40 mm) :	15.-€/m.
▪ Compteur 2" (50 mm) :	20.-€/m
▪ Compteur 80 mm :	50.-€/m
▪ Compteur 100 mm :	75.-€/m
▪ Compteur 150 mm :	100.-€/m

Considérant qu'il faut également prévoir un tarif pour le remplacement d'un compteur devenu défectueux suite à une faute de manipulation ou d'entretien du détenteur du raccordement;

Vu les propositions faites à ce sujet par le collège des bourgmestre et échevins :

▪ Compteur ¾" (20 mm) :	200.-€
▪ Compteur 1" (25 mm) :	250.-€
▪ Compteur 1,5" (40 mm) :	300.-€
▪ Compteur 2" (50 mm) :	400.-€
▪ Compteur 80 mm :	2.500.-€
▪ Compteur 100 mm :	3.000.-€
▪ Compteur 150 mm :	3.500.-€

Après délibération et par dix voix contre six

**fixe**

a) les redevances de raccordement à la conduite d'eau comme suit :

▪ Compteur 3/4 " (20 mm) :	750.-€
▪ Compteur 1 " (25 mm) :	1.000.-€
▪ Compteur 1,5 " (40 mm) :	1.500.-€
▪ Compteur 2 " (50 mm) :	2.000.-€
▪ Compteur 80 mm :	3.500.-€
▪ Compteur 100 mm :	4.500.-€
▪ Compteur 150 mm :	5.500.-€

b) les redevances pour la distance de raccordement supplémentaire comprise entre les dix mètres à partir du bord de la voirie publique, compris dans la redevance de base, et l'immeuble à raccorder comme suit :

▪ Compteur 3/4 " (20 mm) :	7,5.-€/m
▪ Compteur 1 " (25 mm) :	10.-€/m
▪ Compteur 1,5 " (40 mm) :	15.-€/m
▪ Compteur 2 " (50 mm) :	20.-€/m
▪ Compteur 80 mm :	50.-€/m
▪ Compteur 100 mm :	75.-€/m
▪ Compteur 150 mm :	100.-€/m

c) les redevances pour le remplacement d'un compteur devenu défectueux par la faute du détenteur comme suit :

▪ Compteur 3/4 " (20 mm) :	200.-€
▪ Compteur 1 " (25 mm) :	250.-€
▪ Compteur 1,5 " (40 mm) :	300.-€
▪ Compteur 2 " (50 mm) :	400.-€
▪ Compteur 80 mm :	2.500.-€
▪ Compteur 100 mm :	3.000.-€
▪ Compteur 150 mm :	3.500.-€

Ainsi décidé en séance publique, même date qu'en tête,  
Suivent les signatures, Pour extrait conforme,  
Bascharage, le 29 octobre 2012

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

